L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 20 AVRIL 1887 60me Année

Dufour & Bonnot,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 20 AVRIL 1887

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuillletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuillletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes-Ventes et-Locations, etc., qui se soldent au prix édité de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Mather & Houses, à la Bourse d'encan Arcade, tout les droits, titres et intérêts dans la succession de Herman Muller.

Le commerce américain d'Etat à Etat.--Les chemins de fer.

Un pays, quel qu'il soit, ne peut prospérer que de deux façons: par la production, en abondance et à bon marché, des articles alimentaires et industriels; par le transport, facile, rapide et à bas prix, de ces mêmes produits, sur les lieux de placement et de consommation. Une seule de ces deux conditions ne suffit pas; l'une et l'autre sont également indispensables. Que sert au cultivateur, au fabricant, de récolter ou de manufacturer une masse de produits, s'il ne peut les écouler que difficilement et à des taux ruineux?

Le premier devoir de tous les gouvernements est donc de favoriser ces deux branches de l'activité humaine. Il y arrive, d'un côté, par le tarif, qui protège et développe la production; de l'autre, par la construction des voies de communication et le réglement des transports. Il y a longtemps que le gouvernement des Etats-Unis a pourvu au premier de ces besoins; il vient de pourvoir au second, par la loi, adoptée dernièrement, sur le commerce d'Etat à Etat. Nos lecteurs savent tous, ou à peu près tous, que la nouvelle loi est entrée en vigueur, le 5 du mois courant; elle pose pour premier principe que les compagnies ne doivent ou ne peuvent établir de différence au profit ou au détriment d'aucun individu ou d'aucun Etat. L'égalité doit être complète pour tous, et toute considération ne permet d'y déroger.

Qu'est-il arrivé? Les grandes lignes de voies ferrées se sont conformées aux prescriptions de la loi: elles ont réglé leurs prix de fret et de transport, en conséquence. A cet égard, il n'y a rien à dire; la lettre et l'esprit de la loi sont exécutés à la satisfaction des intéressés.

Il n'en est pas de même des compagnies du Sud: elles ont protesté, résisté; elles ont fait appel à la Commission chargée d'étudier et de rejeter les points en litige; elles cherchent à se soustraire à la légalité; leur prétention est de priver, à leur profit, les Etats qu'elles desservent, des bienfaits de la législation récente du Congrès. Les deux Chambres, tout en posant le principe, ont compris qu'il pouvait, dans certains cas, surgir de grandes difficultés à établir un système régulier, inflexible; elles ont, en conséquence, créé une Commission à laquelle elles ont accordé un pouvoir discrétionnaire pour régler les différends, faire disparaître les obstacles. On avait prévu certaines entraves où il devenait difficile, imminent, et l'on voit—d'établir l'égalité parfaite des prix de fret pour une égale distance à parcourir. Examiner les circonstances, écouter les réclamations des compagnies intéressées, prendre une décision conforme à la loi, tel est, en résumé, le rôle de la Commission qui doit tenir sa première session, le 2 mai, c'est-à-dire dans une quinzaine de jours, et comme c'est dans les Etats de l'extrême Sud qu'il surgit les contestations, la Commission, a décidé qu'elle siégerait à la Nouvelle-Orléans. C'est donc chez nous que les témoignages seront entendus et que se régleront le débat. Ce n'est que justice, puisque ce sont les intérêts agricoles et manufacturiers de la Louisiane, du Texas et d'autres Etats limitrophes, seront directement en question. On voit que la situation est grave; il s'agit tout simplement de l'avenir commercial de la Louisiane, et, en particulier, de notre métropole.

Veut-on savoir sur quoi repose tout le plaidoyer des compagnies de chemins de fer? sur quels arguments elles basent leur réclamations? Le voici:

"Nous ne pouvons lutter avec les voies rivales. Notre matériel et notre personnel sont trop considérables; nous y perdrions de l'argent. Là où il y a des lignes de bateaux qui nous font concurrence, nous sommes obligés de faire des réductions correspondantes à leurs prix de fret, sans quoi nous serions abandonnés par notre clientèle; ce serait la ruine. Il n'y a pas, pour nous, bénéfice; souvent même, il y a déficit, mais il nous reste des recettes qui servent à entretenir plus ou moins bien notre matériel et notre personnel, sinon à gros sir nos dividendes. Nous n'avons d'autre moyen pour sortir de cette fausse situation, que de maintenir ou de fixer notre fret à un taux plus élevé, là où l'absence de concurrence nous laisse notre liberté d'action. C'est cette compensation qui nous sauve."

L'argumentation justifie, aux yeux des compagnies; elle explique, si elle n'excuse pas, aux nôtres, les étranges inégalités qui existent, à présent, dans les prix de transport—inégalités qui avaient, précisément, été l'objet des réclamations des populations auprès du législateur et que le Congrès a voulu faire disparaître.

Il en résulte ce curieux phénomène économique: une balle de coton, un boucaut de sucre, font beaucoup plus de chemin et paient beaucoup moins cher par voie ferrée, le long du Mississippi ou il y a une concurrence par bâteaux, que s'ils viennent d'une région de l'intérieur ou il n'existe pas de ligne de vapeurs. Dans ces parages, même pour un plus court trajet, le taux est plus élevé, et la prétention des compagnies est de maintenir le statu quo, malgré les stipulations bien nettes de la nouvelle loi. Or, le producteur, d'un côté, l'acheteur, du sien, essayant d'éviter, le plus possible, les frais élevés de transport, font, s'ils en trouvent le moyen, prendre à leurs marchandises une autre route.

C'est là ce qui place la Nouvelle-Orléans dans un état d'infériorité évidente, relativement à d'autres places qui, tout en étant moins favorisées qu'elle, par la nature et la position géographique, jouissent du bénéfice du rabais du transport.

L'injustice est d'autant plus grande, qu'elle frappe des régions déjà moins privilégiées que celles qui y échappent. Si l'égalité des charges et des franchises est le principe qui doit diriger le monde économique, autant sinon plus que le monde politique, il faut convenir qu'elle est, dans ce cas, sérieusement violée.

Nous sommes loin d'attaquer la liberté du commerce, encore plus de vouloir nuire à la prospérité des compagnies de chemins de fer; elles rendent des services et doivent en retirer une convenable rémunération. Nous ne concevons rien d'odieusement oppressif comme de forcer un industriel à travailler à perte. Heureusement, les compagnies n'en sont pas là, et la plupart d'entre elles ont fait jusqu'ici, de bonnes affaires. Nous n'en sommes pas moins obligés de nous élever contre les distinctions, les préférences injustes, les surcharges imposées, sans motif valable. De ce que les compagnies ont à lutter, à St-Louis, par exemple, contre une concurrence qui réduit, forcément, leurs revenus, il ne s'en suit nullement que la Nile-Orléans et Galveston doivent, à leurs dépens, rétablir la balance.

Est-il bien vrai, d'ailleurs, que les chemins de fer ne puissent pas soutenir la concurrence des voies d'eau? Ne voyons-nous pas celui de la Vallée du Mississippi opérer des transports à prix réduits, soutenir avantageusement la lutte contre les bateaux du fleuve, sans songer à se plaindre de la situation qui lui est faite?

Toutes ces questions ont profondément ému la Société agricole de la Louisiane; elle a compris que l'avenir de notre commerce est en jeu et que la Commission qui va siéger, à la Nouvelle-Orléans, est appelée à prendre de très graves résolutions. Elle a donc voulu fournir aux fermiers, aux planteurs, l'occasion d'exprimer leurs vues à ce sujet—non dans un esprit d'hostilité à l'égard des chemins, mais dans le dessein d'amener l'harmonie entre des intérêts qui, loin d'être opposés, doivent concourir à un but commun. Un comité exécutif a convoqué une assemblée générale qui doit avoir lieu, avant la session de la Commission des chemins de fer. La réunion a été fixée au 28 avril. Toute l'Association est priée d'y assister, ainsi que les représentants de toutes les sociétés agricoles de l'Etat. Il est à espérer que chacun se fera un devoir de s'y rendre. On y agitera les questions les plus importantes, de la solution desquelles dépend l'avenir de l'Etat et de la Nouvelle Orléans.

LOUISIANE.

Le Sugar Planter, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 16 avril:

Les nouvelles qui nous arrivent des différents points situés sur le parcours du fleuve, sont d'une nature tout à fait rassurante. Il y a une hausse constante et presque générale. On croit qu'elle ne s'arrêtera plus, désormais. Quand elle sera ici d'un pied ou avantage, nos planteurs laisseront échapper un long soupir de soulagement, mais la situation nous commande, autant que jamais, de la prudence et de la surveillance. Plusieurs de nos fermiers se sont réunis, samedi dernier, à notre Maison de Cour, en vue d'organiser un Club de fermiers. L'assistance n'étant pas assez nombreuse, la formation du Club a été remise à une autre séance.

—Les plantes continuent à nous arriver sur les tristes effets de la sécheresse. Les récoltes de la paroisse en souffrent beaucoup; le sol en a été profondément affecté; il est devenu si dur, qu'il est presqu'impossible de le travailler. Les récoltes elles-mêmes ne poussent pas, comme elles le devraient, à l'époque où nous sommes.

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St-Charles, du 16 avril:

Le fleuve a baissé d'au moins deux pieds, dans le courant de la semaine qui vient de s'écouler.

—Nous avons beaucoup de cas de rougeole dans notre paroisse.

—Samedi dernier, nous nous sommes rendus à une invitation du professeur Stubbs et avons été de kermer à la Station Expérimentale, dont il est le directeur, avec l'aide de son fils et du professeur Hutchinson, comme assistants.

Le professeur nous a expliqué sa façon de procéder et ses procédés de culture, pour la canne, l'avoine (il en a récolté 1063 boisseaux, l'acre, l'an dernier) pour le maïs, pour le trèfle, ainsi que les natures et les qualités d'engrais et de phosphate qu'il emploie.

La Station expérimentale a été établie et est entretenue par la libéralité des planteurs de l'Etat. Elle est située à 7 milles au-dessus de Carrollton et se compose d'environ 200 arpents dont 10 sont voués aux essais. Son laboratoire est amplement fourni de tous les appareils nécessaires. C'est là que le professeur fait ses analyses des sols, ses essais d'engrais, qu'il analyse les sucres de canne.

La sucrerie est petite, mais complète avec un filtre-presse, un vacuum pan, un centrifuge et un petit appareil à triple effet. On a, l'an dernier, fait plus de cent expériences dans la sucrerie; on y a essayé tous les procédés de fabrication du sucre; plusieurs milliers d'analyses ont eu lieu dans le laboratoire.

Dans le champ, il y a, maintenant, 32 carrés d'avoine à l'essai. Quelques carrés sont superbes. Il y a 56 essais de maïs et plus de 200, de canne; les tiges sont en parfait état, à l'exception de celles de la canne, plantée en mais, qui n'a pas encore levé.

Les expériences faites pour constater quelles sont les meilleures parties de la canne à mettre en terre, et à quelle époque il vaut mieux les planter, sont extrêmement intéressantes.

Il y a vingt-deux variétés de cannes qui poussent actuellement. Le reste des expériences a trait aux engrais, pour savoir quels sont les meilleurs pour la canne. On y étudie aussi les différents systèmes de drainage à la tuile ou à ciel ouvert. Plusieurs acres de terre noire sont drainées à la tuile. Sur ce sol, en fait, en ce moment, de très utiles expériences, qui ont déjà démontré la supériorité du système à la tuile sur celui à ciel ouvert.

L'an dernier, on y a fait, avec succès, du sucre de sorgho. Cette année, on en a planté de plusieurs espèces pour bien déterminer celles qui sont plus propres à notre climat et à notre sol.

Il y a aussi dix carrés de trèfle et d'herbes fourragères. Un bureau indiquant les différents états de l'atmosphère, est attaché à la station; trois fois par jour, on y constate les degrés d'humidité et de chaleur de l'atmosphère et la quantité d'eau qui est tombée en temps de pluie.

Déjà la station est le rendez-vous des planteurs du sud de la Louisiane. Nous espérons que, bientôt, toute la Louisiane sera fière de posséder un aussi bel établissement.

Le *Democrat*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 10 avril:

Nous avons un beau temps, mais aussi un grand besoin de pluie, et le fleuve baisse rapidement.

—Un grand nombre de roues immenses, pour transporter les bois à travers les marécages, nous sont arrivées.

On pourra, par ce moyen, entretenir de matériel nos scieries qui en manquaient, autrement, pendant la saison des basses eaux.

—Nous recevons de très bonnes nouvelles des récoltes de Bayou Grosse Tête. Certains fermiers expédient leurs produits. Jusqu'ici, la perpective est superbe; la canne vient très bien et les planteurs sont pleins de courage. Un travaille énergiquement les terres qui avaient été abandonnées, depuis longtemps, des deux côtés du Bayou. Voilà trop longtemps qu'on laisse, sans culture, les meilleures terres du pays. Si l'on pouvait se débarrasser de l'eau, il n'y aurait pas un seul pouce de terrain, qui ne serait rimé par la charrue. La saison avait été favorable, les planteurs se sont décidés à cultiver plus de terre qu'on ne s'y attendait.

—Les directeurs du chemin de fer Texas Pacific ont l'intention de mettre leur ligne en parfait état et d'y consacrer tout l'été, s'il le faut. Ils comptent faire une dépense de $3,000,000; après quoi, ils auront une des meilleures voies de transport rapides des Etats-Unis.

A l'avenir, les trains, de la Nouvelle-Orléans jusqu'à notre localité et d'ici jusqu'au Texas, iront aussi vite que ceux de la Vallée du Mississippi. Quand les opérations auront recommencé sur le Texas Pacific, nos concitoyens n'auront plus lieu de se plaindre. Nous pouvons donc nous féliciter de la perspective qui s'ouvre devant nous.

Le *Bulletin*, Markeville, paroisse Avoyelles, du 16 avril:

Jusqu'ici, notre rivière n'est assez bien comportée et notre population n'a plus à appréhender d'inondation. Si l'eau ne vient pas nous nuire, la paroisse Avoyelles fera, cette année, une étonnante récolte. Rien ne nous manque pour cela—ni le sol, ni l'intelligence, ni l'énergie de la population.

—Nous avons eu le plaisir de faire une visite sur les bayous, cette semaine. Partons où nous sommes allés, nous avons trouvé les récoltes en excellent état. En plusieurs endroits, une bonne pluie ne ferait pas de mal, mais, heureusement, le manque d'eau n'a pas été assez grand pour arrêter la végétation.

Bunkie grandit à vue d'œil; plusieurs bâtisses et magasins se sont nouvellement élevés. Le chemin de fer a contribué puissamment au développement de cette riche région. Les chemins de fer sont, décidément, le plus actif instrument de progrès qui existe.

Nous avons examiné la canne; la tige est en bon état. Presque partout, le coton vient bien; il a bon aspect. On peut dire, en général, que la culture est, cette année, en avance de trente jours.

Les bayous Bœuf et Huffpower ont fait des progrès énormes; presque toutes les terres cultivables sont travaillées par une main industrieuse et, bien que les bénéfices soient faibles, vu le bas prix des produits et les mauvaises saisons que nous avons traversées, on peut affirmer que la situation s'améliore de jour en jour.

Nous avons parcouru une partie de la paroisse Rapides; nous sommes allés jusqu'à Cheneyville, où nous avons constaté de grandes améliorations. C'est une admirable région que celle qui environne Cheneyville, et les habitants y sont très hospitaliers.

Le commerce français à l'étranger.

M. SPULLER, vice président de la Chambre française, a prononcé, le 2 avril, au Grand Hôtel, au banquet de l'Union des chambres syndicales, un discours dont on signale ce passage:

Messieurs, ce n'est pas sans de justes motifs que vous demandez que le commerce français puisse, à l'étranger, compter sur les représentants de la France au dehors, sur des agents intelligents, vraiment dévoués à vos intérêts, n'en occupant avec activité, avec énergie. L'honorable M. Muzet a bien voulu reconnaître que certains progrès ont déjà été réalisés, et que d'heureuses modifications ont commencé d'être introduites dans un personnel qui vous intéresse à tant de titres.

Messieurs, laissez-moi vous dire que ces changements seraient beaucoup plus nombreux et plus faciles si le commerce français s'y prêtait, si vous vouliez vous-mêmes tourner vos efforts, votre industrie, votre esprit d'entreprise vers l'étranger plus que vous ne le faites.

Savez-vous pourquoi le corps consulaire anglais, pour ne citer que celui-là, l'emporte de beaucoup sur le nôtre? C'est parce qu'il est possible de le recruter parmi des négociants anglais qui font, à l'étranger, un séjour prolongé, qui y possèdent des établissements d'une grande importance, qui y jouissent d'une considération ancienne et méritée. Chez nous, messieurs, c'est tout différent. Il n'est souvent pas possible, pour le ministre des affaires étrangères de France, de s'entourer d'agents placés dans les conditions que je viens d'indiquer, et qui sont énormément favorables à un bon recrutement du personnel, que vous souhaitez.

Il n'est pas que nous nous manquions, à l'étranger, de compatriotes qui pourraient vous rendre les grands services que vous attendez d'eux, en même temps qu'ils représenteraient la nation avec honneur et avec éclat; certes il y en a, mais c'est la très infime exception, et il faut bien dire que nos colonies françaises à l'étranger ne savent pas suffisamment s'associer, se confondre dans la vie commerciale et industrielle des peuples au milieu desquelles elles vivent, ou elles font du négoce, de la banque et des affaires.

Je reviens d'un pays où, certes, le nom français est porté très haut, avec beaucoup de dignité, avec une parfaite sûreté dans les relations, un grand et légitime renom de loyauté et d'honneur. Toutefois, si vous comparez l'influence de nos Français, du dehors avec l'influence des résidents des autres nations dans le même milieu, vous serez forcés de reconnaître que cette influence n'est pas de même nature, qu'elle n'est ni aussi étendue ni aussi profonde, enfin qu'elle reste au-dessous de ce qu'elle devrait être quand il s'agit de l'influence de la nation justement réputée pour la plus sociable de l'univers. Il y a, de ce fait, une raison supérieure que je vais dire: vous n'avez pas assez d'enfants qui veut à l'étranger avec l'intention de rester dans ce établissements. (Adhésion générale et applaudissements.)

Messieurs, permettez-moi de vous adresser ce conseil: vous me connaissez, vous savez que j'aime mieux dire ce qui est utile que ce qui peut plaire. Il faut vous habituer à vous détacher de vos fils pour les envoyer au loin porter, avec vos marchandises, votre goût, votre langue, votre influence.

Il faut les mettre à même de développer leur esprit d'initiative, leurs facultés inventives et d'énergie. Les autres nations donnent l'exemple: elles vont en avant, et nous, il semble que nous ne savons plus que piétiner. (Mouvement général.)

Savez-vous pourquoi tous les ministres des affaires étrangères qui se sont succédé, depuis la prise de possession du pouvoir par le parti républicain au quai d'Orsay, ne sont pas parvenus, autant que vous l'auriez souhaité, à transformer un personnel tout pénétré de traditions surannées, mais où tout n'est pas à rejeter. Un personnel qui appartient presque exclusivement aux anciens partis? —C'est que les républicains ne veulent pas donner leurs enfants à ce service, un des plus plus importants de tous dans notre démocratie moderne.

Le parti républicain, messieurs, ne s'est jamais assez occupé de politique extérieure: c'est là une de ses faiblesses. Ne crevez pas que par politique extérieure il faille nécessairement entendre une politique monarchique de violence et de conquête. Oui, messieurs, on peut, on doit faire des conquêtes, car tout peuple qui cesse de grandir déchoit à l'instant même, mais il y a des conquêtes qui valent mieux que d'autres. Ce sont celles que l'on fait par le commerce et l'industrie, pour les progrès de la civilisation générale et pour le bien commun des hommes! (Très bien! très bien. — Applaudissements.)

Sachez donc qu'il est absolument nécessaire que vous sortiez de votre pays et que vous vous répandiez au dehors.

Messieurs, je suis bien loin d'être un adversaire de l'Exposition grandiose que l'on prépare; la confiance du gouvernement de la République m'a toujours trouvé prêt à répondre à son appel, quand il lui a plu de m'associer à cette grande œuvre nationale, mais je dis qu'il ne suffit pas, dans l'intérêt bien entendu de notre commerce et de notre industrie, d'attirer aussi les étrangers chez nous, dans notre merveilleuse cité parisienne; j'estime qu'il vaudrait peut-être mieux aller les trouver chez eux pour leur montrer et leur vendre nos produits. (Très bien! très bien!) Je vous bien qu'ils viennent ici, mais je voudrais, quand ils n'en vont, qu'à leur suite des Français partisans! avec des capitaux, avec des capitaux de petite ou de grande importance, avec notre goût suprême, avec notre main-d'œuvre sans rivale, pour installer notre industrie chez eux; je voudrais qu'aux visites souvent intéressées qui nous sont faites par les étrangers nous répondissions par des visites rendues, qui ne seraient pas sans avantage, croyez-le bien. (Vive approbation.)

Messieurs, je me rends bien compte que ces idées ne peuvent être accueillies par tout le monde sans quelque surprise et quelque réserve, car je sais que le Français tient beaucoup à son pays, qu'il n'entre pas dans sa pensée de jamais s'expatrier. La France est une patrie si grande, si noble, si belle et surtout si douce, que personne ne songe à l'abandonner. (Mouvement général d'adhésion). Non, jamais! Je dis cependant, parce que c'est la vérité et qu'il faut toujours la dire, que l'influence de la démocratie française ne prendra véritablement tout son essor que le jour où tous les Français penseront et diront que le monde leur appartient aussi bien qu'à tout autre peuple et qu'ils ont le droit de s'y répandre pour y tenir leur place aussi bien que personne. (Vifs applaudissements).

LE RAPPORT DES VITESSES DE VIBRATION.—Au cours de la séance du 5 avril de l'Académie des Sciences, de Paris, M. Lippmann a présenté une méthode qu'il a imaginée pour déterminer, avec une grande précision, le rapport des vitesses de vibration de deux pendules ou de deux diapasons. Les deux instruments à comparer vibrant parallèlement et sont munis de miroirs. L'un d'eux illumine périodiquement et par éclairs une fente fixe; l'autre projette l'image de cette fente sur un écran. On obtient alors sur l'écran une série de traits lumineux immobiles qu'il suffit de compter; leur nombre est précisément égal au rapport cherché. Si ce rapport, au lieu de s'exprimer par des nombres entiers, exige pour son expression une fraction complémentaire, les traits lumineux, au lieu d'être immobiles, se déplacent lentement avec une vitesse qui donne la valeur de la fraction. Cette méthode appliquée au pendule paraît bien supérieure à la méthode classique de Borda.

Alsace-Lorraine.

La *Landeszeitung* (journal officiel) publie deux ordonnances impériales déclarant urgente et d'utilité publique la construction de nouveaux forts sous Strasbourg et sous Mets, et autorisant l'administration militaire à acquérir les terrains nécessaires par voie d'expropriation forcée.

On se rappelle que les locataires auxquels les propriétaires auraient interdit d'apposer des drapeaux, etc., à leurs logements à l'occasion de solennités publiques, ont été invités par la direction de police de Strasbourg à lui faire connaître les noms de ces propriétaires. Cette invitation n'a été suivie d'aucun effet: aucune dénonciation n'est parvenue à la direction de police.

La police de Strasbourg a fait des visites domiciliaires au cercle des *Bidards*, dont le lieu de réunion se trouve au café Saint-Etienne, dans l'ancien local du Cercle littéraire catholique, chez MM. Meyer fils, Schantz fils et chez presque tous les membres du comité de la Société d'étudiants *Suadgoria*.

Le *Journal d'Alsace* croit savoir que les recherches de la police n'ont en aucun résultat.

Vers une heure du matin, la police de Strasbourg, a arrêté, dans la Grande-Rue, dans la maison où se trouvait autrefois la brasserie de l'Ours noir, quatre ouvriers qui chantaient la *Marseillaise*. Un des prisonniers est parvenu à s'échapper.

Le *Journal d'Alsace* confirme le démenti donné à la nouvelle de la condamnation prononcée contre M. Blech, de Ste-Marie-aux-Mines. Il ajoute:

"L'instruction dirigée contre les personnes soupçonnées d'avoir fait partie de la Ligue des patriotes n'est pas terminée. On nous annonce qu'elle durera encore trois semaines encore. Elle est faite par un juge du tribunal du Muthouse, tandis qu'un juge du tribunal de Strasbourg a été délégué pour une autre instruction relative à des faits d'espionnage.

"Si, l'instruction terminée, le renvoi devant les tribunaux est prononcé, c'est devant la cour suprême de l'empire, à Leipzig,—et non devant la cour d'appel de Colmar,—que le procès se déroulera.

Le gouvernement vient de révoquer M. Devezon, adjoint au maire d'Ars-sur-Moselle, qui avait déjà été suspendu de ses fonctions à raison de l'attitude hostile à l'Allemagne qu'il avait prise pendant les élections pour le Reichstag.

M. Lamroy, maire de Plesnois, a été suspendu de ses fonctions pour la même raison.

Nous lisons, dans le *Journal d'Alsace*:

"Un certain nombre de nos concitoyens immigrés, parmi lesquels figurent plusieurs membres du Conseil municipal et des industriels notables, se sont réunis et ont adopté la résolution suivante:

"Strasbourg, le 3 avril.

"En présence de l'assertion émise à plusieurs reprises dans ces derniers temps par la presse allemande et d'après laquelle tous les Allemands immigrés en Alsace-Lorraine désirent que la Constitution qui régit actuellement ce pays soit modifiée dans le sens d'une union à un Etat confédéré et que la non-réalisation de ce vœu produirait un vif mécontentement chez eux, nous déclarons qu'un grand nombre d'immigrés établis à Strasbourg, en particulier des négociants et les industriels, ne partagent pas cette opinion.

"Nous sommes, au contraire, convaincus que la prospérité publique et le développement désirable du pays dans le sens de l'assimilation avec l'Allemagne ne pourront progresser que si l'on continue à travailler tranquillement et avec persévérance sur le terrain actuel, sans renverser la base du droit constitutionnel qui nous régit.

"Nous avons, par notre propre expérience, acquis la conviction que la disparition des contrastes qui subsistent encore ne sera plus qu'une question de temps. Chaque tentative faite pour hâter artificiellement ce résultat l'a bouturait au contraire qu'à une aggravation de la situation."

On écrit, d'Altkirch, à l'*Express* de Mulhouse:

"Les perquisitions domiciliaires faites mardi dernier chez MM. Gustave Kuhler, Léon Gilardoni et Ig. Hirsinger, instituteur en chef, soupçonnés de faire partie de la Ligue des patriotes, n'ont amené aucun résultat. On n'a pu trouver rien qui ce soit de compromettant.

"Une autre visite domiciliaire a été faite le lendemain chez M. Aust, Ricklin, aubergiste à Dannemarie, visite qui a prouvé que là aussi les soupçons étaient mal fondés."

La *Metzer Zeitung* avait annoncé que M. Klein, qui avait été occupé comme ingénieur aux travaux des fortifications et qui appartient à une honorable famille de Strasbourg, arrêté il y a environ six semaines, avait été remis en liberté. Nous apprenons, de source certaine, dit le *Journal d'Alsace*, que M. Klein se trouve encore à la prison de la rue du Fil, et que l'instruction de l'affaire qui le concerne n'est nullement terminée.

LA TRIPLE ALLIANCE.—"Tous nous indique—dit la *Gazette de Moscou*—que le véritable objectif de la politique allemande n'est pas l'alliance avec les cabinets de Vienne ou de Rome, mais l'établissement de rapports avantageux avec ceux de Paris ou de Saint-Pétersbourg. Oh! si l'on pouvait placer telle ou telle autre puissance de première force dans les mêmes rapports avec l'Allemagne que se trouvent les deux susnommées, ce serait un succès réel. Les journaux allemands contribuent avec zèle à la réalisation du but du gouvernement, ils démontrent tantôt à la France et tantôt à la Russie l'impossibilité de s'allier entre elles et la nécessité naturelle pour chacune d'elles de s'allier avec l'Allemagne.

Le chancelier a trouvé un porte-voix pour transmettre ses idées aux Français. C'est M. de Lesseps, lequel a été enchanté de l'accueil qui lui a été fait à Berlin et des promesses qu'il a reçues, et qui s'est même chargé de transmettre au général Boulanger des compliments de Bismarck. Malheureusement, les maladroits officieux (allemands) gâtent tout. Maintenant, dites-lui, que les Français ont appris que Bismarck a une bonne opinion de Boulanger, il n'ont plus besoin de le maintenir aux affaires.

"Or, tandis que les journaux officieux essayent de persuader aux Français d'oublier l'hostilité et de se réconcilier avec l'idée de la perte de l'Alsace-Lorraine pour défendre, d'accord avec l'Allemagne, les bienfaits de la civilisation européenne contre la barbarie asiatique, c'est-à-dire la Russie, ces même journaux (et individuellement le gouvernement) invitent la Russie à défendre avec l'Allemagne et l'Autriche le "principe monarchique" et l'ordre public menacés par la France révolutionnaire. C'est tout à fait le Don Juan de Molière entre deux beautés de village!"

Dr G. A. Colomb—Le Dr Géo. A. Colomb, dentiste, est un gradué du "Dental College" de Philadelphie. Il a déjà exécuté de fort habiles opérations et il se recommande par sa grande dextérité et sa sûreté de main. Nous nous reproche fort, où il s'assurera vite une nombreuse clientèle. Son cabinet est au No 130 rue du Canal, entre St Charles et Carondelet.

Les Rhumatismes et les Catarrhes, causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsopareille d'Ayer.

DOUTE A BERLIN.—Nous journaux de Paris, du 6 avril, nous apprennent que la *Correspondance politique* de Vienne a reçu de Berlin, une correspondance officieuse qu'il est de nature à signaler au moment où les journaux allemands paraissent reprendre leur campagne contre le général Boulanger et suspectent ses moindres mouvements. La *Correspondance* déclare qu'on doute toujours à Berlin que les armaments de la France soient simplement destinés à sa défense.

La politique de l'Allemagne consiste à éloigner le jour du règlement de compte avec la France. Celle-ci ne doit pas craindre une attaque de l'Allemagne qui ne fait des armements et ne recherche des alliances qu'en vue de sa propre sécurité et de la paix de l'Europe. Mais cependant, la situation actuelle comporte des charges tellement écrasantes pour les deux pays que l'un des deux voudra en finir un jour.

Décédé hier matin, à 5 heures PIERRE PUYAU décédé ces jour natif de la Bastide Dordogne France. Les amis et connaissances de la famille ainsi que les membres de la Société de St Maurice et du Club de la Démocratie Française sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 2 heures précises.

Le convoi partira de sa dernière résidence, coin Bienvenue et Montros

De la part de la famille

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice (Section et Versailles)—Les officiers et les membres de cette Association sont par le présent, requis de se réunir aujourd'hui, 20 avril à 1 1/2 heures P. M. à l'Aisle de la Société, avec insignes, pour assister à l'enterrement de leur frère fondateur PIERRE PUYAU, décédé hier matin à 5 heures.

La plus grande pompe funèbre est requise.

Par ordre du Président

SEBASTIEN ROY.
E. J. MERAL, Secrétaire aux finances.
20 avril—1t

A. CAPITON,
MARCHAND-TAILLEUR,
2.....RUE CARONDELET.....2

A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général qu'il vient de recevoir d'Europe un très beau stock de Marchandises qu'il se propose de vendre dans les meilleures conditions, et à la dernière mode, le tout garanti.

Il a set adjoint son fils Jean Auguste Capiton qui arrive de New York où il a reçu de M. S. Sharp de la 5me avenue, l'un des meilleurs tailleurs de New-Yorck, un diplôme pour la coupe. Il sera très heureux de recevoir la visite de ses amis et de la fashionable de la ville.

20 avril—1 mois Mar. Jeudi, Dim

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 19 AVRIL.—CLASSE No 192
Tirage de 4 heures P. M.

48	41	15	45	68	76	60	36	26	71	75	30

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jeux ouverts dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 19 avril 1887.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
D. A. WILSON ayant
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales

PIQUE-NIQUE

Pour la célébration du Huitième Anniversaire de l'Association Coopérative et de Bienfaisance Mutuelle des Laitiers,

Au Parc Oakland, Samedi, 1er Mai 1887

AMUSEMENTS:

COURSES.

Entrées pour tous, $2. Un mille. Trois partants ou plus pour qu'il y ait course.

Course de Poules au dessous de 14 mains.

Premier prix	$10 00
Deuxième prix	5 00

Course de Buggy, un mille, trois partants ou plus pour $25—parties liées—2 en 3.

Premier prix	$35 00
Deuxième prix	15 00

Course à l'amble pour charrettes de marchands de lait; un mille; entrée $2. (Chevaux laissant le mille en 3 minutes ou moins exclus.)

Premier prix	$10 00
Deuxième prix	5 00

Course au trot d'un mille, pour charrettes de marchands de lait; entrée $2. (Chevaux laissant le mille en 3 minutes ou moins exclus.)

Premier prix	$10 00
Deuxième prix	5 00

Course de Bouchers; un mille; entrée, $2.

Premier prix	$10 00
Deuxième prix	5 00

Course de Selles, en parties liées—3 en 5 entre, $20.

Premier prix	$75 00
Deuxième prix	25 00

Course de deux chevaux bien connus; entrée, $100 chacun.

Course de mule-à-un mille; le dernier arrivant gagnera la course; entrée gratuite.

Prix	$5 00

Concours pour monter la corde; prix, un bel éventail.

Il nombre d'autres amusements.

Les entrées pour les courses devront être faites avant samedi, le 30 avril, à 7 heures 30 minutes du soir, à la buvette de Mayllie & Co., coin Dryades et Peydras.

17 avril—17,24,mai 1

Les Rhumatismes et les Catarrhes, causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsopareille d'Ayer.

Septoline & Safety Oil Company.
10 avril—2 avm

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans,
No 103, RUE DU CANAL.
Trente-deuxième Etat Annuel.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie	$214,703 96
Sur les risques maritimes	10,987 55
Sur les risques de rivières	10,840 68
Primes totales	$236,032 19
Moins primes non échues	65,650 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1886	$170 382 19

PERTES PAYEES:

Sur les risques d'incendie	$88,584 58
Sur les risques maritimes	1,567 96
Sur les risques de rivières	1,489 79
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	16 4,51 57
Réassurances et primes remboursées	14 995 43
	$123,095 29
Profits	$47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$352 798 43
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres	52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissement	129,032 89
Billets à recevoir	56,259 41
Primes en collection	24,306 56
Actions d'assurances	800 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Comptant	38,733 33
	$658,536 36

L'exposé ci dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment par devant moi, le 14 juin 1886.

JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix, Jos A. Shakspeare, M. W. Smith, W. H. Rodiger, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jac B. Laillande, Paul Fourchy, D. Fatjo, Adam McLellan.

VENTE FORCEE.
BON MARCHÉ PO